

REGLEMENT

La municipalité de Neuville-sur-Oise a pour objectif de :

- Favoriser l'accès pour tous aux loisirs, à la culture et aux sports.
 - Permettre l'engagement citoyen, la prise de responsabilité et l'accès à l'autonomie.
 - Aider le jeune dans son environnement social, éducatif et de favoriser l'accès à la prévention et aux soins permettant d'améliorer la santé de celui-ci.
- De plus, il est un lieu de rencontre, d'échange et d'information.

Article 1 : La responsabilité

Les jeunes sont sous la responsabilité des encadrants uniquement sur le temps de l'animation.

Article 2 : Le respect

Chacun, jeune ou adulte, usager ou animateur, est en droit d'être respecté. Pour cela, chacun doit veiller au respect d'autrui. Les moqueries, injures, bagarres, violences quelles qu'elles soient, discriminations (sous toutes leurs formes) sont INTERDITES.

Respecter les consignes de sécurité assure votre bien-être !

Les consignes et horaires doivent être respectées.

Article 3 : Responsabilité parentale

Selon le Code civil :

« Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux » (article 1242, alinéa 4).

Article 4 : L'autonomie de l'enfant

L'enfant doit être autonome, cela inclut la capacité à respecter les horaires, écouter les consignes de sécurité et adopter un comportement responsable, tout en restant avec son groupe sans être constamment assisté par un adulte.

RESPECT, TOLERANCE, SOLIDARITE, VIVRE ENSEMBLE

sont les valeurs des animations jeunesse neuvilloises.

TOUT MANQUEMENT A CES REGLES ENTRAINERA DES SANCTIONS ALLANT JUSQU'À
L'INTERDICTION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DE PARTICIPER AUX ANIMATIONS JEUNESSE.

En signant ce règlement, j'accepte tous ces principes et je m'engage à les respecter.

Fait à Neuville-sur-Oise le :

Signature du Jeune	Signatures des responsables légaux